

**PROPOSITION D'ARRETE PORTANT CREATION
D'UN JURY DEPARTEMENTAL POUR
L'ATTRIBUTION DES TROPHEES DE LA CULTURE**

A.D. n° 2007-2068

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la délibération du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, en date du 18 décembre 1989 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Afin d'honorer des personnalités ou des associations ayant, par leur action, largement contribué au développement culturel en Tarn-et-Garonne, il est créé un jury départemental chargé de désigner les lauréats ; le siège de ce jury est fixé à l'Hôtel du Département.

Article 2 : Le jury est présidé par Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Article 3 : Les membres du jury représentant le Département de Tarn-et-Garonne sont :

En qualité de Conseillers Généraux :

- Monsieur Robert DESCAZEAUX, Conseiller Général, Président de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Robert BENECH, Conseiller Général, Vice-Président de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jacques ROSET, Conseiller Général, Secrétaire de la Commission Education, Sport et Culture,
- Madame Maryse DE SANTI, Conseiller Général, Vice-Présidente de la Commission Solidarité, Santé et Action Sociale,
- Monsieur Jean-Paul RAYNAL, Conseiller Général, Membre de la Commission Aménagement du territoire et Tourisme,
- Monsieur Guy-Michel EMPOCIELLO, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Raymond MASSIP, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Scolaires et Culturelles, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jacques LARROQUE, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Claude MOUCHARD, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jean CAMBON, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller Général, Président de la Commission Finances,
- Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Etienne ASTOUL, Conseiller Général, Président de l'ADDA 82.

En qualité de Conseiller auprès du Président, Chargé de Mission et Directeur des services du Conseil Général de Tarn-et-Garonne :

- Monsieur Serge BERRIER, Conseiller auprès du Président,
- Mademoiselle Géraldine LEGOU, Chargé de Communication,
- Monsieur Claude RAVAILHE, Directeur du Service des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports.

En qualité de Présidents d'associations et Personnalités désignés en 2005 :

- Madame Claire PELLAUSY, Présidente du Groupe de Recherches Historiques et Généalogiques de Verdun sur Garonne,
- Madame Maryse YAR, Présidente de l'Association Lafrançaise Animation Communale,
- Monsieur Robert DELPEYROU,
- Monsieur Henri LALANDE,
- Monsieur André VIGNOLES.

En qualité de Présidents d'associations et Personnalités désignés en 2006 :

- Madame Nadyne VERN-FROUILLOU, Présidente de l'Association Antonin Perbosc – Institut d'Etudes Occitanes,
- Monsieur Alain RAYNAL et Madame Céline RAFFANEL-PEREIRA, Co-Présidents de l'Association Mélodie Guépienne,
- Monsieur André CALVET,
- Monsieur Jean-Pierre BERRIE,
- Monsieur André SAINT ARROMAN et Madame Elise SAINT ARROMAN.

Article 4 : Les personnalités distinguées l'année précédente sont membres du jury pour une durée de deux ans.

Article 5 : Lors de la remise des Trophées de la Culture, seront distinguées :

- 3 personnalités (élus, artistes, présidents d'associations, particuliers,...),
- 2 associations.

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Président du Jury Départemental et Monsieur le Directeur Général des Services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée aux membres de la Commission, et publiée au Recueil des Actes Administratifs Départementaux.

Fait à Montauban,
le 23 octobre 2007

Le Président,

*
* *